

---

Présidence : Finlande

## 1506<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 30 janvier 2025 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 9 h 05  
Suspension : 13 heures  
Reprise : 15 h 05  
Clôture : 18 heures

2. Présidence : Ambassadeur V. Häkkinen  
M<sup>me</sup> M. Neuvonen  
M. K. Laukkanen

Avant d'entamer l'examen de l'ordre du jour, la Présidence et un certain nombre d'États participants ont présenté leurs condoléances aux États-Unis d'Amérique à la suite de l'accident d'aviation survenu à Washington, D.C., le 29 janvier 2025. Les États-Unis d'Amérique les ont remerciés de leur témoignage de sympathie.

Président, Fédération de Russie (annexe 1)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE**

Présidence, Ukraine, Pologne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldova, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Monaco, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/68/25), États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Canada, Türkiye (PC.DEL/49/25 OSCE+), Suisse (PC.DEL/59/25 OSCE+), Norvège (PC.DEL/80/25), Lituanie, Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : ALLOCUTION LIMINAIRE DU SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL DE L'OSCE,  
S. E. FERİDUN H. SİNİRLİOĞLU

Présidence, Secrétaire général de l'OSCE (SEC.GAL/12/25 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/28/25), Pologne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldova, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/69/25), Kazakhstan (PC.DEL/73/25 OSCE+), Canada, Bélarus (PC.DEL/43/25 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/54/25 OSCE+), Türkiye (PC.DEL/50/25 OSCE+), Macédoine du Nord, Ukraine, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/29/25), Arménie (PC.DEL/75/25 OSCE+), Kirghizistan, Suisse (PC.DEL/61/25 OSCE+), Ouzbékistan, Royaume-Uni (PC.DEL/30/25 OSCE+), Monténégro (PC.DEL/63/25 OSCE+), Turkménistan, Malte (PC.DEL/47/25 OSCE+), Saint-Siège (PC.DEL/32/25 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/65/25 OSCE+), Bosnie-Herzégovine, Moldova, Norvège (PC.DEL/78/25), Tadjikistan (PC.DEL/62/25 OSCE+), Israël (partenaire pour la coopération)

Point 3 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DE  
L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OSCE,  
S. E. PIA KAUMA

Présidence, Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Pologne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldova, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/70/25 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/37/25), Royaume-Uni, Kazakhstan (PC.DEL/74/25 OSCE+), Bélarus (PC.DEL/44/25 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/56/25 OSCE+), Türkiye (PC.DEL/52/25 OSCE+), Ukraine, Arménie (PC.DEL/77/25 OSCE+), Kirghizistan, Ouzbékistan, Turkménistan, Malte (PC.DEL/33/25 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/66/25 OSCE+), Moldova, Irlande (PC.DEL/72/25) Fédération de Russie

Point 4 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'ALLIANCE  
INTERNATIONALE POUR LA MÉMOIRE DE  
L'HOLOCAUSTE

Présidence, Président de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, Représentant personnel de la Présidente en exercice de l'OSCE pour la lutte contre l'antisémitisme, Pologne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldova, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin,

souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/71/25 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/36/25), Fédération de Russie (PC.DEL/35/25), Canada, Azerbaïdjan (PC.DEL/57/25 OSCE+), Ukraine, Arménie (PC.DEL/76/25 OSCE+), Albanie (PC.DEL/55/25 OSCE+), Suisse (PC.DEL/60/25 OSCE+), Norvège (PC.DEL/79/25), Saint-Siège (PC.DEL/38/25 OSCE+), Allemagne (annexe 2), Serbie (PC.DEL/53/25 OSCE+), Moldova, Macédoine du Nord, Biélorussie (PC.DEL/45/25 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/67/25 OSCE+), Roumanie, Espagne (PC.DEL/51/25 OSCE+), Israël (partenaire pour la coopération)

Point 5 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Implication militaire croissante de certains États membres de l'OTAN et de l'UE dans toujours plus de confrontations en Ukraine et dans son voisinage* : Fédération de Russie (PC.DEL/39/25)
- b) *Préoccupations liées aux engagements souscrits au titre de la dimension humaine au Bélarus* : Allemagne (également au nom de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Islande, de l'Irlande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovénie, de la Suède, de la Tchéquie et de l'Ukraine) (PC.DEL/58/25 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/40/25), Pologne-Union européenne
- c) *Élection présidentielle au Bélarus tenue le 26 janvier 2025* : Bélarus (PC.DEL/46/25 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/42/25), Ouzbékistan, Tadjikistan (PC.DEL/64/25 OSCE+), Azerbaïdjan, Turkménistan

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE

- a) *Visite effectuée par la Présidente en exercice de l'OSCE, S. E. M<sup>me</sup> E. Valtonen, en Ukraine le 8 janvier 2025* : Présidence
- b) *Visite effectuée par la Présidente en exercice de l'OSCE, S. E. M<sup>me</sup> E. Valtonen, en Moldova le 9 janvier 2025* : Présidence
- c) *Rencontre entre la Présidente en exercice de l'OSCE, S. E. M<sup>me</sup> E. Valtonen, et le Secrétaire général de l'OSCE, M. Feridun H. Sinirlioğlu, tenue à Helsinki le 16 janvier 2025* : Présidence
- d) *Allocution prononcée par la Présidente en exercice de l'OSCE, S. E. M<sup>me</sup> E. Valtonen, à la 1505<sup>ème</sup> séance plénière (spéciale) du Conseil permanent, tenue le 23 janvier 2025* : Présidence
- e) *Rencontre entre la Présidente en exercice de l'OSCE, S. E. M<sup>me</sup> E. Valtonen, et la direction élue de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, tenue à Helsinki le 24 janvier 2025* : Présidence

- f) *Participation de la Présidente en exercice de l'OSCE, S. E. M<sup>me</sup> E. Valtonen, à une réunion du Conseil de l'Atlantique Nord de l'OTAN, qui se tiendra à Bruxelles : Présidence*
- g) *Participation de la Présidente en exercice de l'OSCE, S. E. M<sup>me</sup> E. Valtonen, à l'événement national d'ouverture de la Présidence finlandaise 2025 de l'Organisation, qui se tiendra à Helsinki le 3 février 2025 : Présidence*

Point 7 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GENERAL**

*Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/11/25 OSCE+) : Directrice du Centre de prévention des conflits de l'OSCE*

Point 8 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

*Séance de mise en conformité linguistique des documents adoptés par le Conseil ministériel en 2024, prévue le 17 février 2025 : Malte (PC.DEL/48/25 OSCE+)*

4. Prochaine séance :

Jeudi 6 février 2025, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/1506  
30 January 2025  
Annex 1

FRENCH  
Original: RUSSIAN

---

**1506e séance plénière**  
Journal n° 1506 du CP, point 2

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Il est profondément regrettable que, tout comme ses prédécesseurs, la Présidence finlandaise viole à nouveau, de manière flagrante et délibérée, les règles de notre Organisation et persiste à engager des discussions stériles sur la question de l'Ukraine au sein d'un organe décisionnel de l'OSCE. La réunion d'aujourd'hui ne fait pas exception. L'inscription d'un point distinct et conflictuel à l'ordre du jour du Conseil permanent sur « l'agression de la Russie contre l'Ukraine » est tout à fait inacceptable. De telles initiatives sont directement incompatibles avec les points permanents de l'ordre du jour établis par les Règles de procédure de l'OSCE (chapitre IV.1 C)) et doivent cesser. L'ordre du jour qui a été diffusé par la Présidence pour la séance d'aujourd'hui adopte une approche ouvertement agressive sur la question de l'Ukraine. Cette pratique, qui est contraire aux principes de l'OSCE, ne permet pas à tous les États participants de prendre part, sur un pied d'égalité et sans discrimination, au débat sur l'évolution de la situation en Ukraine et dans les pays frontaliers.

La convocation des réunions du Conseil permanent doit pleinement respecter les Règles de procédure de l'OSCE et inclure des consultations avec l'ensemble des États participants (paragraphe IV.1 C)1 et IV.1 C)3). Elle ne saurait contrevenir au mandat de la Présidence en exercice, qui l'oblige sans équivoque à prendre en compte l'ensemble des opinions dans ses actions (Décision n° 8 du Conseil ministériel de Porto de 2002).

Il s'agit clairement d'un abus de pouvoir de la part de la Présidence, qui a l'obligation d'agir au nom des 57 États participants et non au service d'un groupe de pays cherchant à imposer leurs vues de manière agressive aux autres.

Nous demandons que cette réserve formelle figure dans le journal de la séance d'aujourd'hui du Conseil permanent de l'OSCE, conformément au paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Nous vous remercions de votre attention.

---

**1506<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1506 du CP, point 4 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE**

Monsieur le Président,

L'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi cependant d'ajouter quelques commentaires au nom de mon pays.

Lord Pickles, je vous remercie vivement pour le rapport que vous avez établi en qualité de Président de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) ainsi que pour les travaux que vous avez réalisés, qui sont d'une importance capitale.

Le 27 janvier, qui marque le 80<sup>e</sup> anniversaire de la libération d'Auschwitz, nous avons honoré la mémoire des millions de victimes des crimes de violence perpétrés par l'Allemagne nazie, en particulier le meurtre systématique et à grande échelle de millions de Juifs, mais également celui des Sinti et des Roms, des personnes en situation de handicap, des homosexuels et de tant d'autres personnes persécutées et assassinées.

L'Allemagne reconnaît pleinement sa responsabilité historique. Ce qui s'est passé à Auschwitz et dans les autres camps de concentration allemands fait partie de notre histoire et de notre identité. Comme l'a rappelé le Président fédéral d'Allemagne, Frank-Walter Steinmeier, lors de la cérémonie de commémoration à Auschwitz il y a quelques jours : « Le devoir de mémoire ne s'achève jamais, et notre responsabilité ne saurait connaître de limite. »

Il est aujourd'hui plus essentiel que jamais de se souvenir de ces crimes. Alors que la mémoire de l'Holocauste tend à s'estomper et que certains doutent de sa réalité ou vont jusqu'à la nier, nous devons redoubler d'efforts pour préserver la mémoire de ces atrocités. Cela est d'autant plus essentiel qu'aujourd'hui, quatre-vingts ans après, l'antisémitisme connaît un regain inquiétant et a dramatiquement progressé depuis le 7 octobre 2023. Il est particulièrement préoccupant de constater que de nombreux jeunes, y compris en Allemagne, ont une connaissance de plus en plus limitée de l'Holocauste. L'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), qui rassemble 35 pays, joue un rôle clé dans la préservation et la transmission de cette mémoire, son enseignement, ainsi que dans la lutte contre sa négation, sa relativisation et sa falsification. Elle œuvre également activement contre l'antisémitisme et l'antitsiganisme.

Dès avril 2004, les États participants de l'OSCE, réunis à Berlin, ont adopté la Déclaration de Berlin, qui définit des engagements et des mesures concrètes pour lutter contre l'antisémitisme. Depuis lors, l'OSCE, y compris le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, a accompli un travail considérable. La prochaine conférence d'Helsinki sur la lutte contre l'antisémitisme constituera une occasion essentielle pour approfondir les échanges sur les mesures à adopter.

Je vous remercie.

Je vous demande, Monsieur le Président, de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.